



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Patrick HETZEL

Député du Bas-Rhin
Membre de la Commission des Finances,
de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBÉRTÉ – ÉGALITE - FRATERNITÉ

Sarre-Union, le 2 avril 2020

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

La pandémie Covid-19 est foudroyante dans notre pays. Le nombre de patients infectés et de décès double tous les trois jours. L'hydroxychloroquine, qui était en vente libre en France depuis 40 ans, a fait la preuve empirique de son efficacité et les autorités de nombreux pays dont les USA autorisent sa prescription en ambulatoire.

Le préalable d'un "Gold Standard du niveau de preuve" exigé aujourd'hui nous paraît incompatible avec la déferlante que nous subissons. Vos meilleurs atouts sont aussi nos médecins de ville, pour autant qu'ils soient en capacité d'agir.

Nous savons que la précocité d'un traitement chez les personnes à risque est la clé pour prévenir une pneumonie quasi-incurable. En se propageant de la rhinite à la pneumonie, la réplication du virus devient immaîtrisable.

La contagiosité de ce virus s'est avérée bien plus importante qu'imaginé initialement, tout comme la distance de transmission aujourd'hui sous-évaluée, à un mètre. Le confinement physique, sauf à être très strict, est aujourd'hui insuffisant et il faut y ajouter un confinement chimique par la réduction de la période de portage.

Traiter les malades précocement permet donc dans le même temps de circonscrire la transmission du virus en diminuant la durée de portage, donc de contagiosité.

Les médecins généralistes sont aujourd'hui privés des médicaments curatifs, alors qu'ils sont autorisés (décret du 24 mars) à utiliser le clonazépam injectable pour mettre un terme à la suffocation de leurs patients, mais aussi à leur vie.

En restituant aux médecins leur liberté de prescrire en leur âme et conscience, vous leur témoignerez votre confiance.

Qui oserait vous reprocher d'avoir remis la responsabilité de la décision médicale à sa vraie place ? Faut-il se résigner aux aléas du désordre civil, aux risques de l'automédication, au trafic de médicaments contrefaits et parfois mortels ?

Le traitement ambulatoire précoce incluant l'hydroxychloroquine en bithérapie avec l'azithromycine (voire mieux, en trithérapie avec un complément de Zinc) est maintenant recommandé dans presque tous les autres pays touchés, pour tout patient dyspnéique ou présentant une comorbidité connue pour favoriser les formes graves,

Les médecins chinois ont ouvert la voie de l'utilité des chloroquines. Une équipe française - référence mondiale en matière d'épidémies - a optimisé cette voie de traitement curatif précoce par l'ajout d'azithromycine, et les résultats sur la mortalité sont prometteurs. Réserver ce traitement aux formes avancées voire critiques est incompréhensible aux cliniciens de terrain.

Au vu des circonstances, nous vous demandons de prendre en considération l'urgence d'une ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) pour l'hydroxychloroquine, l'azithromycine le Zinc, parmi d'autres antiviraux, dans l'indication de traitement ambulatoire et précoce du Covid-19, en attendant les résultats des essais cliniques contrôlés en cours.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre profond respect.



Patrick HETZEL